

ORAL DE TITULARISATION: Encore et toujours faire ses preuves!

Dès le mois d'avril 2020, le Ministre de l'Éducation nationale a annoncé que pour les enseignant-es stagiaires recruté-es en 2020 sur la base des seules épreuves écrites, **la procédure de titularisation au printemps 2021 serait renforcée grâce à un oral** dont les contours resteraient à définir mais qui prendrait la forme d'un entretien professionnel de titularisation.

Les stagiaires vont devoir passer cet entretien professionnel entre mars et juin 2021 pour « compenser » l'annulation de l'oral du concours en 2020 en raison de la crise sanitaire de la Covid-19. C'est un dispositif inutile qui concernera plus de 20.000 stagiaires et qui induira une charge de travail conséquente pour des personnels déjà fort sollicités.

La CGT Éduc'action est opposée à cette épreuve !

Pour la CGT Éduc'action, cette épreuve n'apporte rien!

Quelle est alors la finalité de cet oral ?

Une présentation d'une situation professionnelle en particulier en l'analysant sous l'angle pédagogique et institutionnel ? Ce qui est, pourtant, déjà fait tout au long de l'année de stage, donc quelle est la plus-value ?

Ce sera un dispositif « étanche » de la titularisation en devenir, ce qui signifie que le dossier des tuteurs/tutrices et inspecteurs/inspectrices ne sera pas visible par le jury lors de cet entretien professionnel afin de garantir son objectivité.

Cette épreuve n'apporte rien de plus en termes d'évaluation des stagiaires. Les compétences visées peuvent totalement être évaluées dans le cadre des évaluations déjà prévues pendant leur année de stage.

Cet oral ajoute une épreuve supplémentaire à l'année de stage déjà très lourde pour les stagiaires.



**Les candidats et candidates n'ont pas à subir
les aléas de la crise sanitaire !**

Un oral sans préparation



Comment le préparer ? La CGT Educ'action a participé à la rentrée des stagiaires dans les différentes académies et déjà des interrogations sur la façon de préparer l'oral sont nombreuses. Pour l'administration « l'entretien professionnel pourra être préparé en autonomie, et conforté par des échanges avec des pairs » sans qu'un cadrage ne soit proposé. Encore une fois ce sont les personnels qui paient le manque d'investissement humain du ministère de l'Éducation nationale.

C'est une preuve de plus de son impréparation face à la crise sanitaire et de sa défaillance face aux attentes pour une formation exigeante.

Un jury bancal pour évaluer

La composition du jury prévue dans le décret d'application indique la présence d'un·e chef·fe d'établissement ce qui est pour le moins surprenant puisque ces personnels n'ont pas les compétences pédagogiques et didactiques pour émettre un avis sur le·la stagiaire. En outre, il n'y a pas de chef·fe d'établissement pour le premier degré donc le Ministère instaure une différence de traitement entre les stagiaires. De plus, quel est l'intérêt d'avoir le/la chef·fe d'établissement pour cet entretien alors qu'il·elle n'est pas présent·e normalement lors de l'oral du concours ? **C'est un moyen de mettre une pression supplémentaire sur les épaules du/de la collègue stagiaire.**

Quant à la teneur de l'entretien, le fait d'évoquer une situation professionnelle sans aucune préparation est problématique. Sans cadrage précis, cette procédure sera inégalitaire. Et quant à la notion « d'étanchéité », quel sera le poids de l'avis de ce jury dans le reste des modalités d'évaluation par rapport aux avis des tuteurs/tutrices qui connaîtront bien mieux le/la stagiaire que le jury qui ne le rencontrera qu'une seule fois ?



C'est la double peine pour les stagiaires

Les inspecteurs/inspectrices ont, d'ores et déjà, des consignes pour être plus attentifs/attentives pendant la formation lors de l'année de stage parce que les stagiaires ont obtenu le concours uniquement sur l'écrit. Pourtant l'Institution leur impose un oral de titularisation à la fin d'année.

En général, 8% des stagiaires sont renouvelés. Même si cette règle dogmatique ne figure plus dans la note de service, on se demande dans quelle mesure elle ne sera pas appliquée. Les étudiant·es préparant le concours ont eu assez de complications lors du confinement mais l'Institution continue à faire comme si rien ne s'était passé et à appliquer des méthodes d'un autre temps.

Dans l'intérêt des personnels, la CGT Educ'action revendique :

- ⇒ un **concours au niveau de la Licence** plutôt qu'en M2 pour rendre le concours plus accessible;
- ⇒ une formation en qualité de fonctionnaire stagiaire de 2 ans parce qu'**enseigner est un métier qui s'apprend**;
- ⇒ des **conditions de titularisation assouplies pour limiter la pression** et améliorer la formation tout au long de la vie;
- ⇒ Davantage de personnels titulaires et une amélioration des conditions de travail.